



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide médicale urgente

Question écrite n° 9232

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la facturation des interventions du SAMU. Les médias se sont en effet récemment faits l'écho de situations où des patients ayant appelé le SAMU ont reçu par la suite des factures pouvant atteindre plusieurs centaines d'euros. Il apparaît également que les critères de facturation sont variables selon les régions, avec des tarifs de la demi-heure d'intervention pouvant varier de 0 à plus de 2 400 euros ! Il apparaît donc qu'il existe de réelles et choquantes inégalités dans le traitement financier des personnes faisant appel au SAMU, au risque de dissuader les plus démunis ne possédant pas de mutuelle de composer le 15. Il lui demande par conséquent de lui indiquer ce qu'elle compte entreprendre pour mettre fin à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9232

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6202

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)